

CLASSE

**AUX CONCOURS
EXTERNES
DE CONSERVATEUR
DU PATRIMOINE**

PRÉPARATOIRE

favoriser la diversité des recrutements dans la fonction publique

INTÉGRÉE

L'Institut national du patrimoine

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture. Il est membre de la Communauté d'universités et d'établissements heSam Université.

L'Institut national du patrimoine a parmi ses principales missions le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs du patrimoine de l'État, de la fonction publique territoriale et de la Ville de Paris.

Chaque année, l'Institut national du patrimoine sélectionne entre 30 et 40 élèves conservateurs.

Les concours de recrutement des conservateurs du patrimoine sont organisés pour les différentes spécialités : Archives, Archéologie, Monuments historiques et Inventaire, Musées, Patrimoine scientifique, technique et naturel.

Les lauréats des concours, élèves conservateurs de l'État, de la Ville de Paris et territoriaux, suivent une formation initiale d'application de 18 mois qui fait alterner des enseignements, des séminaires et des stages, en France et à l'étranger.

La classe préparatoire intégrée

Afin de répondre à la volonté gouvernementale d'une plus grande diversité dans le recrutement de postes de responsabilité de la fonction publique, l'Institut national du patrimoine organise, en partenariat avec l'École du Louvre et l'École nationale des chartes et avec le soutien de la Fondation Culture & Diversité et du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), une classe préparatoire intégrée (CPI) aux concours externes de conservateur du patrimoine.

Le dispositif de la classe préparatoire intégrée est réservé aux étudiants et demandeurs d'emploi sélectionnés sur critères académiques et sociaux.

La classe préparatoire intégrée a pour objet d'aider les candidats à préparer les épreuves écrites et orales des concours externes de conservateur du patrimoine en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence de tuteurs. Elle peut accueillir un effectif d'environ 12 élèves, toutes spécialités confondues.

Les partenaires de la classe préparatoire intégrée

L'École du Louvre est un établissement d'enseignement supérieur qui dispense des cours d'archéologie, d'épigraphie, d'histoire de l'art, d'histoire des civilisations et de muséologie. Elle propose une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine. L'École du Louvre est membre de la ComUE heSam Université.

L'École nationale des chartes est une grande école qui offre une formation universitaire aux étudiants en sciences de l'homme et de la société, et particulièrement aux étudiants en histoire. Elle participe à la formation professionnelle des conservateurs responsables du patrimoine. L'École nationale des chartes est membre de la ComUE PSL Research University.

La Fondation Culture & Diversité, fondation d'entreprise de Fimalac, a pour mission de favoriser l'accès à la culture et aux études supérieures artistiques pour des jeunes issus de milieux modestes. Son action repose sur la conviction que l'un des enjeux majeurs de notre société est de permettre au plus grand nombre un égal accès à la culture. La Fondation Culture & Diversité développe notamment des programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles de la Culture. Ces programmes, menés avec des partenaires d'excellence, reposent sur une méthodologie d'action commune et originale développée en partenariat avec les ministères de l'éducation nationale et de la culture.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires et d'en assurer le suivi et la coordination interministérielle.

L'accès à la classe préparatoire intégrée

Conditions préalables d'accès

La classe préparatoire intégrée est accessible, sans condition d'âge, aux étudiants et demandeurs d'emploi:

- titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent (ou étant inscrits dans une formation de ce type en 2019) ;
- de nationalité française ou ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande, du Liechtenstein ;
- remplissant les conditions de ressources pour être éligibles aux allocations pour la diversité dans la fonction publique (le plafond de ressources est fixé à 33100 € pour la rentrée 2019).

Critères de sélection

La sélection des candidats admis à la classe préparatoire intégrée est effectuée selon les critères suivants :

- motivation pour la classe préparatoire intégrée, les concours et le métier de conservateur du patrimoine ;
- mérite académique apprécié au regard des conditions familiales, sociales et matérielles. La commission sera particulièrement attentive aux candidats ayant pu bénéficier de bourses de l'enseignement supérieur et dont le plafond de ressources (revenu brut fiscal de référence) ne dépasse pas 33100 €.

Modalités de sélection

La commission de sélection est coprésidée par le directeur de l'Institut national du patrimoine ou son représentant, le directeur de l'École du Louvre ou son représentant et le directeur de l'École nationale des chartes ou son représentant. Le commissaire général à l'égalité des territoires, ou son représentant, et la directrice générale de la Fondation Culture & Diversité, ou son représentant, sont membres de la commission.

La sélection s'organise en trois étapes :

- la commission procède en premier lieu à l'examen des dossiers de candidature ;
- les candidats présélectionnés sont conviés à un entretien d'admission ;
- la commission publie, à l'issue de ces entretiens, la liste des admis en classe préparatoire intégrée.

Calendrier de sélection

Téléchargement (www.inp.fr) ou retrait, et dépôt des dossiers de candidature : **du 4 mars au 26 avril 2019**, le cachet de la poste faisant foi.

Entretiens de sélection : **juin 2019**. La liste des admis sera publiée fin juin.

Les candidats retenus suivront les enseignements communs de la classe préparatoire intégrée dès le **21 août 2019**.

Le contenu de la classe préparatoire intégrée

Enseignements communs à tous les élèves de la CPI

L'Institut national du patrimoine propose un tronc commun, toutes options confondues, entre le 21 août 2019 et début juillet 2020. Celui-ci prend la forme de cours de mise à niveau, d'enseignements méthodologiques de soutien à la pratique de l'écrit et de l'oral, de cours de langues, de présentations des métiers du patrimoine, d'épreuves de concours blanc, de stages courts d'immersion dans les services patrimoniaux. Un tutorat personnalisé accompagne le déroulement de la formation.

Outre quatre semaines de séminaires intensifs se déroulant en dehors des périodes d'enseignements spécifiques, la durée hebdomadaire des enseignements communs est de 7 heures environ hors tutorat individuel.

La formation se déroule, pour cette partie, dans les locaux de l'Institut national du patrimoine ou dans des institutions patrimoniales extérieures.

Enseignements spécifiques aux élèves des spécialités Archéologie, Monuments historiques et Inventaire et Musées

L'École du Louvre propose annuellement une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine.

Les candidats aux spécialités Archéologie, Monuments historiques/Inventaire et Musées de la CPI de l'Inp ont accès à l'ensemble des activités prévues dans le cadre de ce programme qui comporte des cours d'histoire de l'art, d'histoire, de culture générale, de langues étrangères et des séances d'entraînement aux épreuves du concours sous forme de dissertations et de commentaires d'œuvres ainsi que des séances de corrigés correspondant à ces devoirs.

La durée hebdomadaire d'enseignement, de septembre à juillet, est de 25 heures environ. Ces cours se déroulent à l'École du Louvre.

Enseignements spécifiques aux élèves de la spécialité Archives

L'École nationale des chartes propose annuellement aux élèves inscrits dans son cursus préparant au diplôme d'archiviste paléographe et aux étudiants inscrits dans son Master Histoire, patrimoine et nouvelles technologies, divers enseignements de préparation aux épreuves du concours de conservateur du patrimoine, spécialité Archives. Ces cours sont répartis au travers de l'ensemble de la scolarité.

Ils comprennent des cours de sciences auxiliaires de l'histoire dont les contenus et les modalités d'évaluation sont adaptées au concours ; des cours de latin de divers niveaux ; des cours de langues vivantes et des entraînements écrits et oraux au concours.

Les élèves de la CPI de l'Inp, spécialité Archives, auront accès, selon leurs besoins individuels et en accord avec la direction des études de l'École nationale des chartes, à l'ensemble des activités proposées dans le cadre du diplôme d'archiviste paléographe et de la première année du Master Histoire, patrimoine et nouvelles technologies. Ces cours se déroulent à l'École nationale des chartes.

L'aide matérielle de la classe préparatoire intégrée

L'admission en classe préparatoire intégrée permet d'obtenir, selon les cas, diverses aides matérielles :

1) L'allocation pour la diversité dans la fonction publique

L'ensemble des élèves bénéficie de cette allocation d'un montant annuel de 2 000 euros (versement en deux fois)

2) Une bourse universitaire sur critères sociaux (CROUS)
pour tous les élèves éligibles individuellement à ce dispositif.

ou

une bourse d'études de la Fondation Culture & Diversité pour tous les élèves ne bénéficiant pas, par choix ou par obligation, d'une bourse universitaire sur critères sociaux(CROUS)

Le montant annuel de cette bourse est de 2000 ou de 4000 euros, modulée sur critères sociaux. Le versement de cette bourse est conditionné par la signature d'une convention entre chaque élève et la Fondation Culture & Diversité.

3) D'autres aides

-Une participation financière de l'Inp aux frais de restauration (pour les déjeuners au restaurant interadministratif de la galerie Colbert)
pour l'ensemble des élèves

-Une aide éventuelle de la Fondation Culture & Diversité ou de l'Inp pour l'obtention de logements universitaires
pour l'ensemble des élèves

-Un accès à une offre culturelle riche et variée, grâce à la Fondation Culture & Diversité et au ministère de la culture
pour l'ensemble des élèves

- Une bourse de la Fondation Culture & Diversité à hauteur de 1 000 € pendant la période du concours
sous réserve d'admissibilité au concours.

- L'inscription aux divers volets de la classe préparatoire intégrée (Institut national du patrimoine, École du Louvre et École nationale des chartes) est sans frais pour les élèves.

4) Des actions pour favoriser l'insertion professionnelle, qui s'articulent autour de trois piliers :

- Offres d'emploi et de stage ;
- Ateliers ;
- Réseau professionnel.

Les bénéficiaires de la classe préparatoire intégrée s'engagent à :

- se conformer aux règlements intérieurs de l'Institut national du patrimoine, de l'École du Louvre et de l'École nationale des chartes ;
- suivre tous les cours et participer à toutes les activités proposées dans le cadre de la formation, y compris celles offertes par les tuteurs ;
- se présenter aux épreuves d'admissibilité et, le cas échéant, d'admission aux concours externes des conservateurs du patrimoine.

Contacts

Institut national du patrimoine

2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 03
cpi@inp.fr

<http://www.inp.fr/Formation-initiale-et-permanente/Formation-des-conservateurs/Classe-preparatoire-integree>

Les partenaires de l'Inp

École du Louvre

Palais du Louvre
Porte Jaujard
Place du Carrousel
75038 Paris
Tél. : 01 55 35 18 00

www.ecoledulouvre.fr

École nationale des chartes

65, rue de Richelieu
75002 Paris
Tél. : 01 55 42 75 00

www.enc.sorbonne.fr

Fondation Culture & Diversité

97, rue de Lille
75007 Paris
Tél. : 01 47 53 61 84 (Mathilde Godart)

mgodart@fmlcd.org

www.fondationcultureetdiversite.org

Commissariat général à l'égalité des territoires

5, rue Pleyel
93283 Saint Denis cedex
Tel : 01 85 58 60 00

<http://www.cget.gouv.fr>